

Commission

« Administration, Finances, Evaluation »

Compte-rendu du 7 février 2024



Ordre du jour :

- Modification du programme d'actions 2024
- Débat d'orientations budgétaires

Etaient présent(e)s :

En présentiel :

- Patrice URVOY Président de la Commission, Maire-Adjoint de MONTEPILLOY.
- Christophe MIQUEL Conseiller municipal de PONT-SAINTE-MAXENCE.
- Sylvie CAPRON Directrice du PNR.

En visio :

- Aude MISSEWARD Conseillère municipale de VIARMES.
- Céline CAUDRON Maire et déléguée titulaire de PRESLES.

Monsieur URVOY, Président de la commission, ouvre la séance puis passe la parole à Sylvie CAPRON.

I – Modification du programme d'actions 2024.

Sylvie CAPRON rappelle que le Comité syndical a voté un programme d'actions 2024 lors de sa séance du 12 décembre dernier.

Elle explique que le Conseil régional d'Ile-de-France a revu à la baisse sa subvention aux actions des 4 PNR et ce dès 2024. Pour le Parc naturel régional Oise – Pays de France, cela se traduit par une baisse de la subvention de la Région Ile-de-France de 25 000 € en crédits de fonctionnement et de 28 000 € en crédits d'investissement.

Elle souligne que le calendrier est délicat, car les subventions avaient été discutées entre tous les partenaires et que les demandes de subventions étaient déjà dans les circuits administratifs des autres partenaires.

Elle ajoute qu'il faut néanmoins revoir le programme d'actions et diminuer à la baisse les opérations que finance la Région Ile-de-France.

Il est proposé de modifier les opérations suivantes :

Crédits de fonctionnement :

Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique 2024

- Une phase de l'opération sera basculée en 2025.

Le coût de l'opération passe de 50 000 € à 44 000 €.

Programme de communication

- Il reste des crédits importants sur des enveloppes précédentes, qui devraient suffire au plan de travail de 2024

Le coût de l'opération passe de 33 365 € à 23 365 €

20 ans du PNR – Fête du Parc

- *La partie communication sera basculée sur le programme de communication et les animations sur la fiche « Sensibilisation du Grand public » qui sera moins dense le reste de cette année.*

Le coût de l'opération passe de 57 906 € à 48 906 €

Crédits investissement :

Fonds d'intervention "Apiculture et Frelon asiatique »

- *C'est une opération nouvelle qui nécessite du temps de préparation.*

Le coût de l'opération passe de 20 000 € à 15 000 €

Fonds d'intervention "Etudes d'aménagement"

- *Cette baisse semble possible, compte tenu des demandes et des enveloppes précédentes encore en cours*

Le coût de l'opération passe de 110 000 € à 100 000€

Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal

- *L'enveloppe avait été sensiblement augmentée pour pouvoir financer un peu de maîtrise d'œuvre pour des projets de communes rurales. La baisse est faible et l'enveloppe reste importante.*

Le coût de l'opération passe de 190 000 € à 183 263 €

Renouvellement des panneaux "commune du Parc naturel régional"

- *Compte tenu des coûts des matériaux qui s'envolent, cette tranche que l'on pensait être la dernière ne sera pas suffisante. Il est donc proposé de prévoir une dernière tranche plus importante en 2025*

Cette opération est donc annulée

Monsieur MIQUEL demande si cette baisse sera reconduite chaque année.

Sylvie CAPRON répond que oui, que le Contrat de Parc en projet entre la Région Ile-de-France et le PNR et couvrant 2024, 2025 et 2026 fait état de cette même baisse de crédits les 3 années.

Monsieur MIQUEL demande si cette baisse de crédits sera répercutée sur les communes d'Ile-de-France.

Sylvie CAPRON répond que les subventions des deux Régions et du Département de l'Oise ne sont pas affectées territorialement.

Elle explique que cette modification du programme d'actions 2024 sera proposée au Bureau du 13 février puis au vote du Comité syndical le 14 mars prochain.

2 – Débat d'orientations budgétaires.

Sylvie CAPRON commente le rapport d'orientations budgétaires qui a été envoyé aux membres de la commission.

En introduction, Sylvie CAPRON explique que la section de fonctionnement du budget primitif sera en hausse pour tenir compte de l'inflation d'un certain nombre de postes de dépense et de l'achèvement des recrutements liés à l'extension du périmètre.

Elle poursuit en observant que pour tenir compte de la nouvelle nomenclature M57, le budget principal et le budget opérationnel, en ce qui concernent les sections d'investissement, comprendront des autorisations de programme qui correspondront aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section d'investissement du budget principal ou du budget opérationnel.

De même, la section de fonctionnement du budget opérationnel comprendra des autorisations d'engagement qui correspondront aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section de fonctionnement du budget opérationnel.

Enfin, elle signale que les dotations aux amortissements sont maintenant à calculer au prorata temporis, que cela a pour conséquence de les gonfler lors de leur inscription au budget et donc de ponctionner la section de fonctionnement des budgets au profit des recettes de la section d'investissement.

Le budget principal

Sylvie CAPRON liste les dotations attendues. Elle explique que, pour la 2^{ème} année consécutive, la dotation de fonctionnement de l'Etat passe de 100 000 € et 130 000 €.

Monsieur MIQUEL demande pourquoi n'apparaît pas la baisse de la participation de la Région Ile-de-France.

Sylvie CAPRON répond que la baisse de la participation de la Région Ile-de-France affecte le programme d'actions et non les frais de structure (ceux sont inscrits dans la section de fonctionnement du budget principal).

Madame MISSENERD demande d'où viennent les 77 141 € pour l'animation du programme LEADER.

Sylvie CAPRON répond que la Région a attribué une enveloppe générale pour toute la durée de la programmation LEADER et que, dans cette enveloppe, une sous-enveloppe « obligatoire » est réservée à l'animation, c'est-à-dire au salaire et charges de l'animateur LEADER et du gestionnaire LEADER à mi-temps. Elle rappelle que LEADER finance 80% de ses salaires et charges. Elle ajoute que le PNR attend donc de recevoir 77 141 € pour l'animation du programme LEADER correspondant aux années 2022 et 2023 ainsi qu'aux frais liés à l'évaluation du programme (indemnités d'un stagiaire pour l'essentiel).

Monsieur MIQUEL demande pourquoi la commune de Creil a un mode de calcul de sa cotisation à part. Sylvie CAPRON répond que c'est parce que la commune a peu de superficie dans le PNR.

Concernant les dépenses générales, Sylvie CAPRON souligne qu'il est proposé de monter les crédits à 315 000 €, l'équipe du PNR grossissant et certains postes étant particulièrement touchés par l'inflation.

Concernant les dépenses de personnel, elle note qu'il est proposé de budgéter les 20 postes inscrits dans la Charte à savoir la Directrice, 14 chargés de mission, dont le recrutement cette année d'un chargé de mission développement local/développement économique, 5 postes au service administratif. L'équipe, telle que prévue dans la Charte, sera alors au complet.

Elle indique qu'à ces 20 postes, s'ajoutent le poste d'animateur LEADER et celui de gestionnaire LEADER à mi-temps financés à 80% par l'Europe et le poste de chargé de mission forêt de Chantilly (pour 1 an), financé à 80% par la Région et l'Europe.

Elle ajoute, qu'en outre, le budget 2024 prévoira le financement pour l'accueil de 4 stagiaires, 1000 heures de vacation et le service civique en poste jusqu'en avril.

Elle observe que le rapport indique une dépense de 1 370 000 € mais qu'elle est en train d'établir le budget et qu'elle va proposer 1 400 000 €, pour tenir compte d'éventuelles augmentations du point d'indice en cours d'année.

Elle souligne que les décisions modificatives du budget requièrent de réunir un Comité syndical, ce qui est moins souple qu'un Conseil municipal.

Elle note enfin qu'il est proposé de renouveler le poste du chargé de mission filière bois, pour deux ans, sur le budget opérationnel, en le finançant avec l'enveloppe du COTTRI (enveloppe déjà perçue) non mobilisée et réservée dans le budget opérationnel.

Concernant les charges de gestion courantes, Monsieur MIQUEL pose la question du montant des dépenses de logiciels et de licences informatiques. Sylvie CAPRON répond qu'en 2023, ce montant a atteint 8 000 €.

Concernant la section d'investissement du budget principal, les crédits concernent les opérations non terminées de 2020, 2021, 2022 et 2023 et qu'à ces dépenses, seront ajoutés les crédits de paiement 2024 des Autorisations de Programme correspondant aux opérations du programme d'actions 2024.

Le budget opérationnel

Sylvie CAPRON explique que le budget opérationnel correspond aux actions menées par le PNR pour la mise en œuvre de sa Charte (hors dépenses inscrites en section d'investissement au budget principal).

Ainsi, il inscrira :

- Des crédits de paiement des opérations antérieures de 2020, 2021, 2022 et 2023, non terminées ainsi que les recettes ;
- Des crédits de paiement des opérations du programme d'actions 2024 ainsi que les recettes.

Madame CAUDON demande à quoi correspond l'opération « Création de panneaux d'interprétation du patrimoine ». Sylvie CAPRON répond qu'à la demande de communes, le PNR a budgété la possibilité de réaliser des petits panneaux explicatifs sur le patrimoine.

Madame MISSENERD explique que le clocher de l'église de Viarmes a brûlé et demande si le PNR peut contribuer à sa restauration.

Sylvie CAPRON répond que non, que le programme de réhabilitation du patrimoine rural intervient sur des petits édifices et jamais sur des églises et du patrimoine classé.

Monsieur URVOY demande s'il y a des questions ou d'autres points.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 28 février 2024 à 19H00. Un point sur les T0 sera effectué à cette occasion.

M. URVOY remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 20H00.